

Proposition présentée par Messieurs les Conseillers Vincent Tournier & Félicien Mazzola

Date de dépôt : 27 novembre 2023

Date de traitement :

Piétonnisons les zones piétonnes

Exposé des motifs & considérants :

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

Avec la piétonnisation du centre du quartier de Confignon-village, la Commune a choisi un geste fort, qui fait de son coeur et d'un espace important de la mobilité scolaire, un espace dédié aux piétons.

Malheureusement, force est de constater que si celle-ci constitue une amélioration indéniable de la convivialité du quartier, elle n'est pas satisfaisante en matière de sécurité d'accès aux bâtiments dédiés à la petite enfance, comme en ce qui concerne le chemin de l'école ou plus largement la compréhension du caractère piéton de la zone.

Force est de constater que d'autres communes genevoises développent des zones piétonnes mieux délimitées et dans lesquelles la place de chaque usager est plus claire et mieux définie, améliorant ainsi la sécurité piétonne, que ce soit via des changements de surfaces (par exemple à la rue des rois), en supprimant le stationnement en bordure de route (considérant qu'il n'y a pas de « route » dans une zone piétonne), l'ouverture de la zone pour la désenclaver de son caractère « routier » ou encore l'implantation judicieuse de mobilier urbain (bancs, jeux, fontaine, ...).

Considérant l'importance d'aller au bout du travail entrepris avec la refonte de la place et ainsi d'offrir un espace piéton de qualité, en vue des futures zones piétonnes des quartiers du Vuillonex et des Cherpines, il nous semblait important que le Conseil administratif corrige les éléments qui doivent l'être pour améliorer sa lisibilité.

Ainsi, pourraient être envisagés par exemple une distinction de ce qui constitue la zone piétonne par un changement de surface, la suppression des places qui bordent la place et laissent à penser que la route est réservée aux voitures, la fluidité piétonne de la place en ouvrant la zone du terrain de pétanque sur l'espace de la place via l'aménagement de quelques marches sur l'ensemble du pourtour ou encore enfin la mise en place de potelets rétractables afin de limiter la circulation aux riverains dans certaines zones (chemin des Hutins, accès aux adresses du 2-4-6-8-10 de la Place de l'Eglise, dont l'Auberge, ...).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

De proposer une planification pour améliorer de manière progressive la sécurité, la convivialité et la lisibilité du caractère piéton de la place du village et de son pourtour.